

DECRET D/2021/ **094** / PRG/SGGPORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DES
DEPOTS D'HYDROCARBURES DE FORECARIAH

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu La Constitution ;

Vu La Loi L/2000/08/AN du 05 mai 2000, ratifiant le Traité relatif à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) ;

Vu La Loi L/2017/056/AN du 08 décembre 2017 modifiant certaines dispositions de la Loi du 30 décembre 2016 portant Gouvernance Financière des Sociétés et Etablissements Publics en République de Guinée ;

Vu le D/2020/226/PRG/SGG du 02 septembre 2020, portant Attributions et Organisation du Ministère des Hydrocarbures ;

Vu le Décret D/2020/305/PRG/SGG du 03 décembre 2020, fixant les statuts de la Société Guinéenne des Hydrocarbures « SGH » avec Conseil d'Administration.

Vu le Décret D/2021/014/PRG/SGG du 15 Janvier 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2021/015/PRG/SGG du 18 janvier 2021, portant Structure du Gouvernement ;

Vu les Décrets D/2021/017- 018 – 024 - 028/PRG/SGG des 19, 21, 23 et 27 janvier 2021, et D/2021/082/PRG/SGG du 19 mars 2021, portant Compositions partielles du Gouvernement ;

DÉCRÈTE

Article 1^{er} : **Monsieur Ibrahima BANGOURA**, précédemment Directeur d'Exploitation de la Société Guinéenne des Pétroles (SGP), est nommé Directeur Général des Dépôts d'Hydrocarbures de Forécariah.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 25 Mars 2021


PROFESSEUR ALPHA CONDE